



COMITE D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE PLUVIGNER

COMPTE-RENDU

- réunion du 06 octobre 2016 -

Le six octobre deux mille seize, à neuf heures, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Gérard PILLET,
Bernard BODIC,
Martine LE CAM,
Jean-Pierre GAUTER

Viviane LE GOUEFF,

En qualité de représentants du personnel :

Magali ONILLON,
Murielle JEGAT,
Nicolas LE BOULAIR,
Catherine BATON,
Anne-Sophie QUINTIN,

Sophie BESSIN
Geoffrey VALENTIN,

Assistaient également à la réunion :

Cédric JARNO, conseiller en prévention du CDG 56,
Bonaventure MENEUX, Directeur Général des Services
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines,
Marie-Anne LE DOUSSAL, assistante de prévention.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Réunion du 06 octobre 2016 – 09h00

1. Accidents de service de la collectivité

Le Mardi 21 juin 2016

Circonstances : Après avoir réalisé des travaux de voirie à Malachappe, les 2 agents sont de retour aux services techniques. Un agent décharge le groupe électrogène avec son collègue et en rangeant un burineur sur une étagère ressent une douleur au dos.

Heure : 10h45

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : services techniques

Equipements de protection individuelle portés : néant.

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant le 21 juin à 17h40

Nombre de jours d'arrêt : 4 jours

Il est proposé de stocker le burineur au sol pour limiter les mouvements et préconisé de porter le matériel lourd à deux agents ou d'utiliser le palan de levage de l'atelier.

Le Mardi 22 juillet 2016

Circonstances : L'agent animait une activité course sur la terrasse du Multi-accueil. A la 3^{ème} course, elle a ressenti une vive douleur au talon d'achille et au mollet et s'est arrêtée immédiatement.

Heure : 11h00

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h30-17h30

Lieu : Terrasse du Multi-Accueil

Equipements de protection individuelle portés : néant.

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant

Nombre de jours d'arrêt : 8 jours (soins du 26 juillet 2016 au 31 octobre 2016)

La mise en place d'un échauffement est à étudier avant le début des activités physiques.

Le Mercredi 24 août 2016

Circonstances : En se baissant pour ranger les jeux des enfants, l'agent a ressenti une douleur violente dans le bas du dos (côté droit)

Heure : 10h00.

Horaire de travail le jour de l'accident : 09h30-18h30.

Lieu : Multi-Accueil.

Equipements de protection individuelle portés : néant.

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant.

Nombre de jours d'arrêt : 5 jours.

Un rappel des postures à adopter sera réalisé auprès des agents du multi accueil. Des consignes ont déjà été données pour rassembler les jouets au milieu des pièces et demander la participation des enfants.

Le Mardi 13 septembre 2016

Circonstances : En nettoyant la machine de plonge, l'agent a tiré sur une grille qui est venu heurter son visage

Heure : 15h45.

Horaire de travail le jour de l'accident : 07h00-16h15.

Lieu : Restaurant scolaire.

Equipements de protection individuelle portés : .

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant.

Nombre de jours d'arrêt : sans (soins du 13 septembre au 15 septembre 2016).

Le responsable a mis en place un protocole en cas de difficulté pour l'installation des grilles. En cas de difficulté, il sera fait appel aux services techniques.

Le Jeudi 15 septembre 2016

Circonstances : En nettoyant le sol du multi-accueil, l'agent a posé la paume de sa main droite sur le sol du couloir. La porte s'est refermée sur les doigts de l'agent. Lorsqu'il a voulu se relever, ses doigts se sont coincés sous la porte.

Heure : 9h30.

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00-17h00

Lieu : Multi-Accueil.

Equipements de protection individuelle portés : néant.

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant.

Nombre de jours d'arrêt : 3 jours.

L'espace libre sous la porte est important pour permettre un fonctionnement optimum de la ventilation.

Point sur les remarques du registre de santé et de sécurité au travail

Multi-Accueil :

. Le 13 mai 2016 : un enfant de 27 mois qui jouait sur la terrasse, s'est coupé au niveau du front en se cognant à la barrière.

. Le 20 juin 2016 : une stagiaire du multi-accueil a glissé et chuté sur la terrasse. Blessure au genou gauche.

Le revêtement donnant accès au multi-accueil a déjà été changé pour le rendre moins glissant.

Services Techniques :

. Le 15 septembre 2016 : un agent n'a plus d'EPI vêtement de pluie depuis 6 mois. Aucune réponse concrète du responsable.

. Le 15 septembre 2016 : un agent n'a plus de bouchons d'oreilles moulés depuis qu'ils sont partis en réparation. Le responsable ne sait pas où en est la réparation.

Pour ces deux points, le fournisseur sera relancé pour accélérer le délai de livraison.

Le directeur général des services prendra contact avec l'entreprise chargée du lavage des vêtements pour les services techniques pour évoquer les dysfonctionnements (retard de livraison, erreur de destinataire.....)

Le responsable du restaurant scolaire demande s'il est possible d'équiper les agents de restauration de bouchons d'oreilles.

Une étude sera lancée et des devis demandés pour la mise en place de piège à sons au restaurant scolaire.

Les agents du service salle constatent qu'après chaque bal à la salle Le Borgne, ils doivent nettoyer la salle pour enlever le talc déposé par les danseurs.

La convention de prêt de la salle fera mention de l'interdiction de déposer du talc sous peine de conserver de la caution.

2. Présentation de la nouvelle organisation de la médecine professionnelle et préventive

L'AMIEM ne pouvant plus assumer la médecine professionnelle et préventive des collectivités, celle-ci sera désormais assurée par le service santé au travail du CDG 56. Des centres médicaux seront répartis sur l'ensemble du département. La commune de PLUVIGNER, depuis le 01 octobre 2016, dépend du centre d'AURAY.

L'équipe médicale sera formée de médecins de prévention, de médecins collaborateurs et d'infirmiers diplômés d'état.

Les dossiers médicaux sont conservés par l'AMIEM. Il revient à chaque agent d'autoriser la copie de son dossier médical pour permettre aux médecins de prévention de disposer de toutes les informations nécessaires.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : avis favorable à l'unanimité.

Collège élus : avis favorable à l'unanimité.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la collectivité. Il est préconisé d'organiser les visites médicales par doublon.

3. Cas à traiter :

- Pénibilité de l'entretien des bâtiments communaux : quelles suites à l'étude de l'AMIEM, **Une étude sur l'entretien des locaux a été engagée au mois de septembre. Dès réception des résultats, une décision sera prise pour l'acquisition d'une auto laveuse. En attendant des devis seront demandés.**

- Allergies au restaurant scolaire : les solutions apportées ont-elles été efficaces à long terme ?

Un agent a récemment déclaré une nouvelle allergie. Un technicien du fournisseur des produits a confirmé le bon dosage au niveau de la dilution. Il est impératif que les agents concernés par les allergies utilisent les gants en nitriles pour se protéger efficacement. Il est important que les agents prennent l'habitude d'hydrater leur peau, après la journée de travail, afin d'éviter l'apparition de micro fissures favorisant l'entrée de bactéries.

- Temps alloué aux représentants du personnel : proposition d'une matinée tous les 2 mois pour mener à bien les projets du CHSCT (visites de services, préparation des réunions,

Le délai pour prévenir le responsable du service est fixé à 15 jours. Ce crédit de 4 heures tous les deux mois est propre à chaque représentant du personnel. En cas de réunion d'urgence, il conviendra de solliciter le directeur général des services qui en informera le maire, l'élu référent à la santé au travail ainsi que le responsable hiérarchique.

- L'étude sur la signalisation extérieure et intérieure des services techniques a-t-elle été menée ?

L'étude sur la signalisation intérieure a débuté pour l'intérieur des bâtiments. Le marquage est en attente de réalisation.

- Sécurité du multi-accueil : sécurité incendie, portillons. L'étude ergonomique du centre de gestion concernant les tables à langer a-t-elle été lancée ?

Selon la classification du multi accueil, il n'est pas obligatoire que le déclenchement de l'alarme incendie provoque automatiquement l'ouverture des portes. Deux agents des services techniques seront désignés pour l'organisation des exercices d'évacuation.

Les deux portillons seront équipés de poignées réservées aux adultes.

Concernant la salle de change et la possibilité d'installer un escalier, les élus se rendront sur place pour étudier la faisabilité. L'ergonome du centre de gestion sera consulté pour avis.

- Les véhicules des services techniques ont-ils été équipés en téléphones portables ?

Le directeur général des services étudiera la faisabilité de l'équipement en portable des services techniques. Le service jeunesse pourrait également être concerné.

- Présentation d'un projet de questionnaire qui pourrait être distribué à l'ensemble des agents afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs conditions de travail.

Mr Le maire approuve la réalisation de ce questionnaire permettant aux agents de donner leur avis sur les conditions de travail. Mr MENEUX ajoute que les résultats seront d'autant plus fiables que les réponses seront nombreuses.

Mr JARNO propose de contacter le service conseil en conditions de travail du CDG 56 pour améliorer l'efficacité du questionnaire présenté.

Ce questionnaire constituera un état des lieux des conditions de travail pour l'ensemble des services.

Gérard PILLET
Président du CHSCT



Catherine BATON
Secrétaire

